

Rapport d'activités

mars 2023 - mars 2024

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Chaque année, faire le rapport d'activités de l'USP est pour moi un exercice difficile. C'est l'occasion de se rendre compte que, malgré le souhait de travailler certaines questions de fond lors des CN ou dans le cadre de projets de groupes de travail proposés par les conseillers nationaux, les évènements et l'actualité rendent ce travail compliqué. En effet, comment réfléchir à l'évolution de notre discipline et de notre profession et, en même temps, réagir à ses évènements qui transforment parfois nos pratiques à corps défendant ou mettent à mal nos résistances. Du coup, certains projets n'ont pas pu se concrétiser. Ces difficultés sont aussi liées au manque de moyens avec l'absence de renouvellement des adhérents.

Sur le plan du fonctionnement syndical, Charles Olivier Pons a été élu en tant que nouveau président. Delphine Glachant a rejoint en tant que vice-présidente, Pierre Paresys, Pascal Boissel et Pascale Beau. Philippe Gasser reste trésorier et Olivier Boitard est devenu trésorier adjoint, Martine Bourlier reste secrétaire et Claire Gekiere est devenue secrétaire adjointe. Remi Jeannin est venu rejoindre les 16 conseillers nationaux et nous regrettons qu'en cours d'année, il ait souhaité ne pas poursuivre sa participation au CN. Cette année, le CN s'est réuni 9 fois (23 avril, 4 juin, 2 juillet, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre, 14 janvier et 11 février).

L'USP a diffusé 10 communiqués dont 2 préavis de grève (20 juin, 3 juillet), un communiqué avec NSED et des communiqués avec les trois autres syndicats de psychiatres publics.

L'USP a participé à la manifestation santé du 22 septembre, le 29 septembre à la mobilisation interprofessionnelle, le 29 octobre à la mobilisation commune avec les psychologues et autres soignants et le 16 octobre à la marche contre la vie chère.

Nos liens et nos appartenances restent essentiels avec le SMG, même si nous n'avons pas pu participer au dernier congrès et tenir des réunions communes comme nous l'avions envisagé un temps ; avec la revue Pratiques, à laquelle plusieurs membres de l'USP participent en écrivant des articles et en étant présents à la journée de pratiques en mai dernier ; avec le SM, mais aussi avec ATTAC et avec le collectif des associations citoyennes.

Dans le cadre de la Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics, plusieurs membres de l'USP ont participé aux réunions préparatoires, aux journées de Lure qui ont eu lieu du 12 au 14 mai pour la défense des services publics.

L'USP a participé à la journée du 20 juin sur la santé organisée par l'interorga, aux actions au moment du vote du PLFSS en octobre 2023 dans le cadre d'un Tour de France de la santé faisant suite aux journées de Lure et au procès « nous vous accusons ». Des membres de l'USP ont participé à l'organisation de plusieurs débats dans le cadre de ce Tour de France qui a eu du succès dans certaines régions, qui s'est terminé avec un communiqué concernant le PLFSS qui a été signé par de nombreuses associations. Un bilan auquel trois membres du CN de l'USP ont participé a été l'occasion de réfléchir à l'organisation d'un nouveau Tour de France en 2024 qui pourrait s'ouvrir au médico-social. Ce bilan était plutôt positif, malgré le peu de lien avec les partis politiques et de retour de la presse. Il a été évoqué la création d'un groupe de travail sur la psychiatrie, mais il serait peut être plutôt à envisager dans le cadre du Printemps de la psychiatrie. En février, l'USP a participé à des échanges dans le cadre de NSED et a signé la lettre demandant une commission d'enquête concernant les pertes de chance aux urgences à l'initiative de NSED.

L'USP participe aux travaux de la Coordination des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité et Charles Olivier Pons a participé en novembre aux 35^{es} rencontres nationales, du collectif Notre santé en danger qui a rejoint la convergence et du Réseau européen pour une santé mentale démocratique.

Pierre Paresys participe aux réunions de la CPH et d'APH et maintenant Claire Gekiere, dans la mesure de ses moyens. Charles Olivier Pons en tant que nouveau président de l'USP s'est présenté lors d'une réunion d'APH et devrait remplacer Pierre Paresys après son départ à la retraite.

APH participe aux réunions au ministère sur l'amélioration concernant la question des salaires entre autres et a travaillé à une plateforme concernant les élections professionnelles qui auront lieu en juin 2024. Lors des échanges, les positions de l'USP sont plus entendues que ce qui se passait il y a plusieurs années.

Pierre Paresys et Delphine Glachant ont participé au séminaire qui a eu lieu à Montauban en novembre 2023 et Delphine a écrit deux textes dans actu-APH dont un sur le contrat type 2 et un texte sur son expérience au sein de ces commissions envoyé aux adhérents pour les inciter à se présenter aux élections professionnelles. La question des PADHUE a été un sujet de discussions au sein d'APH au sujet de leurs revendications, en particulier leur demande d'être régulariser même s'ils ne sont pas reçus aux EVC entre autres sujets.

Delphine Glachant et Pierre Paresys participent aux travaux de la Commission nationale de psychiatrie qui s'est réunie en janvier dernier en visio pour faire le point sur les travaux des groupes de travail créés dans ce cadre. Dans cette commission, la psychiatrie de secteur est mise en avant, mais dans la réalité rien de concret ne débouche de ces réunions. La question d'y être se pose peut être pour porter nos propositions, même si on n'imagine pas qu'elle est le lieu où se décident les choses d'autant que Frank Bellivier, le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, n'y est pas.

Delphine Glachant et Pascal Boissel sont membres du Conseil national professionnel de psychiatrie, mais ne participent pas aux réunions et aux travaux du CNPP. L'USP fait partie intégrante du CNPP et il reste important qu'ils transmettent les informations. C'est ainsi que lorsqu'il y a eu une sollicitation concernant les TND, nous avons proposé que les textes d'Anne Delègue et de Martin Pavelka soient envoyés pour être portés à la réflexion sans pouvoir suivre ce qu'il en avait résulté.

Faisant suite aux différentes rencontres en 2022 avec des représentants du ministère de la Santé après les actions des psychiatres publics, Charles Olivier Pons, avec des représentants des trois autres syndicats de psychiatres publics, a participé à une rencontre au ministère en octobre 2023 où ils ont été reçus par Mme Laguier qui venait d'arriver au ministère et ne connaissait rien au dossier. Elle n'avait pas de connaissance de ce qui avait été dit lors des précédentes réunions. Les quatre syndicats ont réclamé d'être reçus par le ministre et d'avoir des réponses aux demandes faites lors des réunions précédentes.

Des conseillers nationaux ont participé aux journées de Saint-Alban où Charles Olivier Pons et son équipe sont intervenus sur « sécuriser dans l'insécurité » aux journées de l'AMPI en novembre et aux journées de l'Appel des appels.

Plusieurs conseillers nationaux de l'USP ont participé à l'AG du Printemps de la psychiatrie le 8 octobre et aux réunions du Printemps de la psychiatrie de préparation à l'organisation d'une deuxième édition des assises citoyennes du soin psychique en mai 2024, avec le souci d'élargir à de nouvelles personnes et aux usagers la venue aux assises en réservant un certain nombre de places pour elles.

Claire Gekiere participe aux réunions du CEDEP en tant que secrétaire du CEDEP. Le séminaire annulé en mars 2023 s'est tenu en septembre 2023 en présentiel et en visio dans le cadre du cycle « Un monde qui bascule » et deux webinaires ont déjà eu lieu, le premier en juin avec la participation de Véronique Nahoum Grappe et le second en novembre. Un troisième aura lieu le 16 avril sur les urgences psychiatriques en Europe.

Durant cette année plusieurs sujets nous ont occupés :

- La réforme du financement de la psychiatrie avec le communiqué de Claire Gekiere sur la dotation à l'activité et la qualité de codage.

- Les difficultés rencontrées dans certains lieux de soins du fait des changements dans les pratiques

(séances de sismothérapie en ambulatoire, projet d'ouverture d'UMD alors que des unités d'hospitalisation ferment, hospitalisations d'adolescents en pédiatrie et parfois contentionnés, cliniques qui se spécialisent dans les filières rentables...). Le projet de Fondamental avec les centres experts et plus largement les plateformes au détriment du secteur

- Les demandes de membres du groupe Palestine santé mentale pour une aide aux psychologues de Gaza qui demandaient des régulations cliniques pouvant se faire en visio par des pys arabophones auxquelles nous n'avons pas pu répondre. Plus tard, l'inquiétude de certains membres du CN du fait de l'absence de nouvelles des Palestiniens rencontrés lors de leurs séjours en Cisjordanie et à Gaza avant la tragédie du 7 octobre en Israël et les conséquences dramatiques pour les habitants de Gaza et en Israël.

- Le projet de travail avec le SPH pour recenser les fermetures de lits et les autres restructurations (hôpital de jour, CATTP, CMP...) que l'USP portera seul pour l'instant.

- La question de l'AME avec la signature par l'USP du communiqué sur l'AME dont les conditions d'accès ont été durcies au fil du temps, proposé par NSED, et d'autres textes concernant les étrangers (circulaire au sujet des mineurs non accompagnés) renvoyant aussi à la question d'une Sécurité sociale solidaire et plus largement la lutte contre le projet de loi Darmanin sur le droit d'asile et l'immigration.

- Les États Généraux de la santé qui devaient être organisés par les ARS ont eu lieu avec plus ou moins de succès, occasion d'évoquer le manque de psychiatres (17 départements dépourvus de pédopsychiatres privés et publics). Philippe Gasser a pu nous faire part de ce qui s'est passé dans le Gard à cette occasion.

- Lors d'un CN, les conseillers nationaux ayant une activité libérale ont proposé de créer un groupe de travail permettant de réfléchir aux questions spécifiques que pose l'activité libérale comme l'obligation de la permanence des soins pour les médecins libéraux dans le cadre des CPTS. Les CPTS étant des formes d'organisation qui promeuvent les liens ville-hôpital pivot de l'organisation des soins avec son pendant pour la psychiatrie les CLSM.

Il a été question des modifications dans ce secteur et des mouvements des médecins libéraux pour une augmentation et leur demande de déconventionnement. Le communiqué de l'USP comme celui du SMG au moment de la grève des médecins libéraux en octobre ont été appréciés des patients qui se plaignent des dépassements d'honoraires.

- La question de la responsabilité pénale des malades mentaux a été l'occasion d'une rencontre de plusieurs membres du CN avec des membres de la LDH, avec le projet d'organiser une demi-journée en septembre. D'autres questions intéressent la LDH, par exemple le refus des demandes d'asile pour des personnes atteintes de troubles et l'AME.

- Suite à plusieurs événements mettant en cause des patients souffrant de troubles psychiatriques, dont l'acte terroriste meurtrier du 2 décembre 2023 et les réactions de certains politiques qui avait été l'occasion d'un texte de Delphine Glachant, devenu un communiqué de l'USP, lors d'un CN il a été évoqué la possibilité de rencontrer le SM, le SAF et la LDH pour relancer un travail autour de ces questions comme cela s'était fait dans le cadre du collectif « Non à la politique de la peur » et « Mais c'est un homme » en y associant le Printemps de la psychiatrie.

En effet, l'aspect sécuritaire, même s'il augmente, est passé au second plan face à la question des moyens ne doit pas être oublié comme le signale le communiqué des 39 « On a rien gagné depuis l'appel des 39 ».

- Dernièrement, l'USP a été interpellée par un collectif de soutien aux travailleurs des ESAT qui réclame pour ces travailleurs la reconnaissance des mêmes droits que les autres travailleurs et a eu connaissance des difficultés rencontrées par les étudiants en médecine concernant les ECN en 6ème année des études médicales.

- Durant cette année l'USP a accompagné plusieurs adhérents dans leurs démarches pour faire

reconnaître leurs droits.

- Nous n'avons pas pu organiser une rencontre avec le SNPSY autour du dispositif Monpsy comme nous l'avions envisagé.